

**République Française - Département du Nord**

**Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes**

**Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc**

**59363 AVESNES SUR HELPE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1<sup>er</sup> avril à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du lundi 17 mars 2025.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 53

Nombre de présents : 31

Nombre de votants y compris les procurations (41) :

Nombre d'absents : 11

Nombre d'excusés : 1

Etaient présents : Alain BOUILLIEZ, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Dominique DACOSSE, Michel DELVALLEE, David DYSON, Eric FEDDI, Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE, Fabrice PIETTE, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, Claude GARY, Christian POINT, Alain BASLY, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, François RICHEZ, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, André DUCARNE, Hélène DUMORTIER, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Zahra GHEZZOU, Martine LECLERC, Nathalie MONIER, Patrick PIANA.

Etaient absents : Serge BERNARD, Arnaud DECAGNY, Claude DUPONT, Eric LEBRUN, Lucien SERPILLON, Pascal COBUT, Philippe HANOT, Luc BERTAUX, Benoît GUIOST, Francine CAUCHETEUX, Dominique QUINZIN.

Etaient excusés : Emmanuelle DELABRE.

Procurations : Christian BERNARD à Fabrice PIETTE, Michel DETRAIT à Bernard CARPENTIER, Michel LEFEBVRE à Philippe BODIN, Bruno LEGROS à Yvon MILLE, David ZELANI à Nicolas DOSEN, Patrick LANDA à Alain GERARD, Mario NUZZOLO à Alain BASLY, Thierry REGHEM à Claude GARY, Alain DELTOUR à Colette WATREMEZ, Danielle DRUESNES à Patrick PIANA.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.

Monsieur Patrick PIANA est désigné Secrétaire de Séance.

**Délibération n° 8-2025**

## **OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2024**

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au Compte Administratif.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

**DECIDE d'approuver le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.**

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le .....

Identifiant de Télétransmission